

Bruxelles, le 30 avril 2025
(OR. en)

8187/25

SPORT 18

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Le rôle des athlètes dans l'élaboration des politiques sportives - <i>Débat d'orientation</i>

Les délégations trouveront en annexe une note d'orientation de la présidence sur le thème visé en objet, en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" qui se tiendra le 13 mai 2025.

"Le rôle des athlètes dans l'élaboration des politiques sportives"

Introduction - contexte du débat

Le rôle des athlètes dans la communauté sportive ne se cantonne pas à leurs performances dans les enceintes nationales et internationales. Ils prennent part au débat public dans une mesure toujours croissante, en tant que guides d'opinion et initiateurs de changements systémiques. Toutefois, l'étendue de leur participation formelle et directe aux organes de décision varie d'un État membre de l'Union à l'autre. Étant donné les nombreux défis auxquels est confronté le monde du sport et le besoin croissant de politiques sportives transparentes et inclusives, il devient nécessaire d'associer de façon systématique les athlètes aux processus décisionnels et stratégiques.

Promouvoir et faciliter l'accès des groupes sous-représentés à la prise de décision dans le sport, ainsi qu'encourager leur participation active à ce processus, est l'un des objectifs du modèle européen du sport. Il convient de souligner que l'expérience, les connaissances et le point de vue professionnel des athlètes contribuent à une mise au point plus efficace de solutions, y compris pour les politiques sportives. Grâce à l'implication des athlètes, celles-ci peuvent être mieux adaptées aux besoins réels de la communauté sportive à tous les niveaux. Dans ce contexte, il est opportun d'engager un débat entre les représentants des États membres.

Le sujet du débat, proposé par la présidence polonaise, met en lumière la nécessité de faire évoluer le rôle des athlètes afin que, de simples bénéficiaires des politiques sportives, ils en deviennent les co-créateurs, conformément aux principes d'ouverture, de participation et de bonne gouvernance.

L'importance des athlètes en tant que parties prenantes de la politique sportive

Qu'ils soient des compétiteurs en activité ou aient déjà mis un terme à leur carrière sportive, les athlètes sont des acteurs clés de l'écosystème du sport. Leur point de vue unique, façonné par une expérience directe au sein des structures sportives, leur permet de cerner les véritables besoins de la communauté sportive, d'attirer l'attention sur les obstacles systémiques et de proposer des solutions à la fois spécifiques et réalistes. En tant que bénéficiaires directs des politiques, des programmes et des stratégies, les athlètes savent souvent ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré, comme la qualité de la formation des entraîneurs ou les systèmes de soutien aux athlètes. Leurs droits devraient être au cœur des initiatives qui leur sont consacrées.

Aussi bien les athlètes actifs que les anciens compétiteurs, en particulier ceux qui ont participé aux Jeux olympiques ou ont fait partie d'une équipe nationale, jouissent non seulement d'une reconnaissance auprès du public, mais aussi d'une certaine forme d'autorité qui va au-delà de la communauté sportive. De ce fait, leur participation aux processus décisionnels peut sensiblement accroître la légitimité des actions stratégiques, renforcer la coopération avec d'autres parties prenantes et favoriser une mise en œuvre efficace des politiques.

Les athlètes poursuivent souvent leur carrière professionnelle au sein des structures organisationnelles du sport, au niveau national comme international. Ils siègent dans les conseils d'administration des fédérations, des comités olympiques ou des associations d'athlètes, et jouent un rôle d'expert ou de consultant. Néanmoins, leur influence s'étend au-delà du sport de compétition, car ils jouent aussi un rôle important dans le développement du sport de masse par leur implication dans les médias, l'éducation et les initiatives sociales. À travers leurs exploits et leur engagement auprès du public, les athlètes incitent divers groupes sociaux à commencer une activité physique, et contribuent ainsi à la promotion d'un mode de vie sain et de la pratique d'un sport. Leur implication contribue non seulement à construire une image positive du sport, mais aussi, indirectement, à rendre la société plus active. Les athlètes peuvent jouer un rôle important dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement du sport de masse en devenant les ambassadeurs.

Les compétences acquises au cours de leur carrière sportive, combinées à un large éventail d'activités, font des athlètes des partenaires naturels pour la formulation de politiques sportives. Leur inclusion dans le processus d'élaboration des politiques contribue à la mise en place d'un écosystème du sport plus inclusif et plus efficace, qui répond aux besoins tant des athlètes professionnels qu'à ceux de la communauté sportive au sens large.

Du point de vue aussi bien des États membres que de l'administration de l'UE, il est particulièrement important de mettre en place des mécanismes durables et transparents de dialogue avec la communauté sportive. Lorsqu'elle est relayée et formalisée de manière appropriée, la voix de cette communauté peut jouer un rôle essentiel dans la conception de politiques de développement du sport durables et efficaces dans toute l'Europe.

Inclusion systématique des athlètes dans les processus de prise de décision - recommandations et appels à action

L'inclusion des athlètes – aussi bien ceux en activité que les anciens athlètes – dans les processus de planification et les actions de mise en œuvre peut prendre diverses formes, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE. Il peut s'agir notamment:

- de mettre en place des conseils consultatifs comprenant une représentation des athlètes au sein des fédérations nationales, des ministères des sports et des organes institutionnels compétents de l'UE;
- d'assurer une représentation adéquate des athlètes dans les instances chargées d'élaborer les politiques sportives;
- de soutenir l'éducation au management et le leadership social pour les athlètes (par exemple, au moyen de formations dans le domaine des politiques publiques, de la gestion du sport et du droit du sport);
- de promouvoir les partenariats entre les administrations publiques, les organisations sportives et la communauté sportive au sens large.

Afin de baliser le débat d'orientation, la présidence invite les ministres à répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les opportunités et les défis liés à la participation des athlètes aux processus de prise de décision en ce qui concerne la politique sportive?
2. Quelles initiatives ont été prises dans votre pays en vue d'inclure les athlètes dans le processus d'élaboration des politiques sportives?
3. Comment l'Union européenne peut-elle aider les États membres à mettre en place des plateformes de dialogue avec les athlètes?